

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le treize octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Etaient présents : JEGAT Annie, DURIN Philippe, GUYOMARD Rémi, NAVE Alain, HUNKELER Christine, CLATOT Benoit, CORNU Etienne, DESOMBRE Françoise, DUFOUR Xavier, DRIEUX Dominique, GUERARD Annick, MARTINE Géraldine,

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : QUIESSE Dominique, CRETAIGNE Patricia, BETON Catherine

Date de convocation : 07 octobre 2014

Secrétaire de séance : M.DURIN Philippe

### **Délibération n°36-2014. Modification des statuts du SIAEPA :**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 5711-1 et suivant,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 approuvant les statuts du SIAEPA du Crevon

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 4 juillet 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal de Blainville-Crevon du 18 septembre 2014

Vu la délibération du Comité Syndical du Crevon du 18 septembre 2014

Considérant que l'article 8 des statuts définit que le syndicat du Crevon dépend de la Trésorerie de Darnétal

Considérant la demande du Conseil Municipal de Blainville-Crevon sollicitant le rattachement du syndicat à la Trésorerie de Blainville-Crevon afin de sauvegarder les services de proximité en milieu rural

Considérant l'avis favorable du Comité syndical du Crevon du 18/09/2014

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la modification statutaire du syndicat du Crevon :

l'article 8 est modifié comme suit :

-les fonctions de receveur syndical sont exercées par le trésorier de Blainville-Crevon

La modification des statuts du SIAEPA du Crevon est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **Délibération n°37-2014. dénomination de rue**

M.GUYOMARD expose que la voie du lotissement du Moulin à Vent doit être nommée. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer cette voie : « Résidence du Moulin à Vent ».

### **Délibération n°38-2014. Frais déplacement :**

Mme Le Maire explique que M.Nadau a suivi une formation obligatoire de 4 jours pour l'obtention du CACES 8 (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) à Saint Pierre les Elbeuf, du 22 au 26 septembre 2014. Le Maire propose de lui donner 40 euros pour l'indemniser de ses frais de repas.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Délibération n°39-2014. Contrats groupe d'assurance statutaire 2015**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances

souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 20 septembre 2013, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,10%

D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

#### **N°40-2014. Travaux de voirie :**

Des travaux de reprofilage de la voirie ont été nécessaires Chemin de la Côte. Ces travaux s'élèvent à 13 224.36 € HT pour la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, dont 20% à la charge de la collectivité, soit 2 644.88 €. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour ces travaux.

#### **Questions diverses :**

- Mme Jégat résume les rapports d'activité du SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement) de l'année 2013.
- Mme Jégat informe que l'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'école est lancé, le résultat sera connu courant du mois de novembre.
- Mme Jégat rend compte de la réunion avec les riverains de la rue du Château .Différents points ont été retenus :
  - éventualité d'un comptage de véhicules et de la vitesse.
  - amélioration de la visibilité côté rue du Thil
  - prise de connaissance de l'étude de l'éclairage public
- Mme Jégat informe qu'un hommage sera rendu à M.Raymond Royer le jeudi 16 octobre à 18h30.
- M.Guyomard expose que les points sensibles et problématiques de ruissellement dans les chemins ruraux vont être visités avec un représentant du SYMAC (Syndicat mixte de l'Andelle et du Crevon) afin de trouver des solutions adéquates.
- M.Guyomard propose que la communauté de communes entreprenne une démarche collective auprès du Conseil Général pour améliorer le fauchage des routes départementales.
- Mme Jégat informe que les vœux du maire sont prévus le samedi 10 janvier à 18heures

La séance est levée à 23 heures

Prochaine réunion le lundi 17 novembre 2014 à 20h30.

Alain Nave

Christine Hunkeler

Catherine Béton

Dominique Quiesse

Benoit Clatot

Etienne Cornu

Patricia Crétaigne

Françoise Desombre

Xavier Dufour

Dominique Drieux

Annick Guérard

Géraldine Martine